

**CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE L'ETAT, LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF A L'ÎLE DE LA REUNION**

Annexe 1 : Plan d'actions

Mesure 1 : Créer le Mouvement associatif et favoriser l'émergence de groupements thématiques d'associations

<u>Actions</u>
1. Créer, accompagner et promouvoir le Mouvement associatif régional
2. Favoriser la création de collectifs, d'unions, groupements d'associations

Mesure 2 : Améliorer la connaissance du tissu associatif

<u>Action</u>
1. Réaliser une cartographie associative territorialisée et évolutive (data association)

Mesure 3 : Améliorer les modalités de subventionnement des associations

<u>Actions</u>
1. Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs en direction des Fédérations, collectifs ou unions d'associations à vocation régionale
2. Communiquer sur le guide d'usage de la subvention
3. Développer une application numérique partagée des subventions publiques attribuées, accessible aux associations et aux financeurs
4. Créer à terme un comité régional de financeurs interministériel et territorial pour toutes subventions sollicitant un cofinancement sur le modèle des conférences financières.
5. Réaliser un diagnostic stratégique pour le développement des outils de financement des structures de l'économie sociale et solidaire de La Réunion.

Mesure 4 : Accompagner et former les dirigeants associatifs et bénévoles

<u>Actions</u>
1. Recenser les besoins de formations agrégés au niveau local (communes) et mettre en place un programme de formation régional des acteurs associatifs
2. Créer un fonds (plateforme) interministériel et territorial pour la formation des bénévoles associatifs actifs ou volontaires
3. Développer les formations pour les dirigeants associatifs à : - la conduite des projets associatifs, - la gestion associative (Certificat de formation à la gestion associative)
4. Accompagner les associations sur l'utilisation du CEA (<u>chèque emploi associatif</u>) et informer sur les crédits d'impôts associatifs (CIA)
5. Accompagner les associations à l'utilisation des procédures dématérialisées (e-administration –e-subvention)

Mesure 5: Faciliter l'accès à l'information des acteurs associatifs

<u>Actions</u>
1. Mettre en réseau les points d'informations aux associations
2. Créer un portail « vie associative »
3. Organiser des séminaires ou forums sur les questions de financement public.

Mesure 6 : Renforcer la coordination des politiques associatives

<u>Actions</u>
1. Construire un réseau de référents « politique associative » au niveau des communes
2. Renforcer la coordination des politiques associatives menées par les services de l'Etat et les collectivités par l'intermédiaire de la MAIA.
3. Accompagner à la création de conseils locaux à la vie associative.

Mesure 7 : Favoriser l'engagement des jeunes dans le monde associatif

<u>Actions</u>
1. Favoriser l'engagement citoyen des jeunes dans le monde associatif par la promotion des services civiques
2. Soutenir les initiatives d'engagement des jeunes dans le monde associatif (comités de jeunes, conseils locaux de jeunes, ambassadeurs civiques..) et réactiver le dispositif « envie d'agir ».
3. Mettre en place le dossier de preuve des compétences sociales et civiques et créer un passeport réussite pour les jeunes

Mesure 8 : Encourager et valoriser l'engagement citoyen dans le monde associatif

<u>Actions</u>
1. Organiser une journée régionale de l'engagement (journée du bénévolat)
2. Créer une bourse du bénévolat permettant d'améliorer l'adéquation entre l'offre d'engagement bénévole des citoyens et les besoins d'engagement bénévole des associations (réserve civique, réserve citoyenne...).
3. Développer les formations au titre du Compte Personnel d'Activité (CPA) et du Compte d'Engagement Citoyen (CEC).
4. Promouvoir auprès des bénévoles le portefeuille des compétences et du livret du bénévolat

Mesure 9 : Favoriser la compréhension ainsi que l'adhésion aux valeurs de la République et à la laïcité des bénévoles et dirigeants associatifs

<u>Action</u>
1. Organiser en direction des bénévoles et dirigeants associatifs des sessions de formation aux valeurs de la République et laïcité.

Mesure 10 : Mesurer l'impact des politiques publiques en faveur de la vie associative

<u>Action</u>
1. Piloter l'évaluation du déploiement des politiques publiques d'accompagnement à la vie associative et leur impact dans les territoires